

PROLONGATION DE LA PERIODE D'UTILISATION



Tickets-restaurant émis pour l'année civile 2020 **utilisables jusqu'au 31 août 2021**, au lieu du 1^{er} mars 2021

UTILISATION TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE



Utilisation des tickets-restaurant les **dimanches et jours fériés** jusqu'au 31 août 2021

DOUBLEMENT DU PLAFOND D'UTILISATION ²



Montant maximum à utiliser **porté à 38 € par jour** jusqu'au 31 août 2021, contre 19 € initialement

ECHANGES DES TICKETS NON UTILISES



Echanges gratuits contre des titres valides **au plus tard mi-septembre**